

EQUIPEMENTS DE SECURITE CIRCUIT VHC 2019

RFT : OBLIGATOIRE selon les listes technique N° 29 et 36 de la FIA pour :	Toutes les voitures T / CT et GT / GTS construites ou homologuées à partir de la période I (1977) Toutes les monoplaces et bi-place construites à partir de la période IR (1977) sauf les Formule FORD. Les Formules FORD construites à partir de la période JR (1983)
CASQUES	Voitures avec RFT: Casques mentionnés sur <i>liste technique N° 33 ou 41 de la FIA</i> Toutes les autres voitures : Casques <i>correspondant aux Normes de la liste technique N° 25 de la FIA</i>
HARNAIS (<i>Liste technique N°24 de la FIA</i>)	Voitures avec RFT : obligatoire en cours de validité norme 8853/98 = 5 sangles (lettre C...) ou 6 sangles (lettre D...) en contact avec le corps Toutes les autres voitures équipées d'un arceau : minimum obligatoire en cours de validité norme 8854/98 = 4 sangles en contact avec le corps (lettre B...)
SIEGES	Voitures avec RFT : siège adapté au port du RFT, homologué <i>selon la liste N° 12 de la FIA</i> en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. Toutes les autres voitures T / CT et GT / GTS à partir de la période F : siège origine ou homologué (fiche d'homologation de la voiture) ou FIA valide <i>selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité</i> , le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. <i>Pour les Périodes J1 et J2 siège homologué selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité.</i>
EXTINCTEUR	Pour les voitures T / TC / GT / GTS : OBLIGATOIRE: 1 extincteur manuel en cours de validité selon la liste technique FIA N° 6, Fixations selon Annexe K RECOMMANDE: 1 extincteur "système embarqué" dégoupillé ou boîtier "armé" en cours de validité selon la liste technique FIA N° 16 <i>Pour les monoplaces et biplaces :</i> OBLIGATOIRE : 1 extincteur "système embarqué" dégoupillé ou boîtier "armé" en cours de validité selon la liste technique FIA N° 16
VETEMENTS	OBLIGATOIRE : Combinaison et Gants : Résistants au feu - FIA 8856/2000
SOUS VETEMENTS	OBLIGATOIRE: Cagoule, résistant au feu selon norme FIA 8856/2000. OBLIGATOIRE : Sous-vêtement t-shirt manches longues, calçon longs selon norme FIA 8856/2000.
CHAUSSURES	OBLIGATOIRE :Résistants au feu - FIA 8856/2000
CAMERA	Se référer au texte "Montage des caméras embarquées" mentionné dans le Règlement Championnat de France Circuit VHC
ARCEAU	OBLIGATOIRE à partir de la période F. voir document "Minima pour Structure de sécurité" Sauf homologation par FIA ou ASN, au minimum : les platines de pieds d'arceau doivent être fixées aux plaques de renfort sur la caisse par 3 boulons de diamètre 8mm (2 boulons pour les platines des jambes de force), les platines peuvent EN PLUS être soudées aux plaques de renfort
GARNITURE D'ARCEAU DE SECURITE HOMOLOGUEE FIA	<i>Pour les T / CT / GT / GTS équipés d'arceau de sécurité dont l'armature de base correspond au dessin K3 les garnitures homologuées selon la Liste Technique N°23 sont OBLIGATOIRES</i>
VITRES ET FILETS	Vitres et filets Vitres : Si les vitres ne sont pas en verre feuilleté, l'utilisation de films anti-déflagrants transparents et incolore sur les vitres latérales et celle du toit est obligatoire. Epaisseur maximum : 100 microns. Filets : Dans le cas où la voiture n'est pas équipée de vitres latérales avant, l'utilisation de filets fixés sur la structure anti-tonneau est obligatoire. Ces filets doivent avoir les caractéristiques suivantes : Largeur minimum de bande : 19 mm Dimension minimum des ouvertures : 25 x 25 mm Dimension maximum des ouvertures : 60 x 60 mm Recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant.